angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 octobre 2026

Dossier N° 2

Délibération n° : DEL-2026-253

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Renouvellement urbain - Secteur Gaston Birgé Thomson à Angers - Lancement de la concertation préalable

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt-six le lundi douze octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Richard YVON, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marina CHUPIN, M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole de BERSACQUES, Mme Marianne DESSET, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2026-254), Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2026-260), Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBAA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT, M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER (jusqu'à la DEL-2026-258 puis à partir de la DEL-2026-274), M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Dimitri LOISEAU, Mme Séverine MENET, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélia PERROTTE (à partir de la DEL-2026-254), M. Marc PIERROT, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHOU, Mme Frédérique RICOU, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOUSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Augustin THIEFFRY, M. Pierric THUAUD, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-263), Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU.

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marie de TOURNEMIRE, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Véronique PINEAU, M. Daniel VICENTE

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Franck POQUIN a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alexa CHAMORET a donné pouvoir à Mme Anita DAUVILLON
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
Mme Marie de TOURNEMIRE a donné pouvoir à M. Richard YVON
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-259)
Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME (à partir de la DEL-2026-259 jusqu'à la DEL-2026-273),
M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON
Mme Aurélia PERROTT a donné pouvoir à Mme Nabila OTMANI (jusqu'à la DEL-2026-253)
Mme Véronique PINEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU (à partir de la DEL-2026-264)
M. Daniel VICENTE a donné pouvoir à Mme Lydie BOURBON

M. Rachid BELKALA, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 13 octobre 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le secteur Gaston Birgé Thomson constitue un site stratégique de renouvellement urbain situé à l'entrée Est de la ville d'Angers.

L'ambition portée par Angers Loire Métropole est d'engager la reconquête de ce secteur afin d'en faire un nouveau quartier de ville, conciliant développement économique, habitat, équipements publics et qualité des espaces publics, en lien avec les quartiers environnants.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain privilégiant le recyclage foncier, notamment par la reconversion de la friche industrielle de l'ancienne usine Thomson, dans la perspective de l'objectif de zéro artificialisation nette. Elle intègre également les enjeux environnementaux, paysagers et climatiques qui s'imposent désormais à la conception des nouveaux quartiers.

Le secteur à étudier représente une superficie totale d'environ 30 hectares, de part et d'autre du boulevard Gaston Birgé, entre la voie TGV à l'ouest, le carrefour Pasteur au nord, la rue du Cul d'Anon à l'est, et les rues Daguenet et des Gâts au sud.

Objectifs poursuivis

L'objectif est de concevoir un projet partagé de réaménagement et de revitalisation du secteur aujourd'hui presque exclusivement industriel en créant un nouveau quartier ayant des vocations diversifiées, en améliorant son insertion dans la ville et son accessibilité par les modes actifs.

La restructuration urbaine du secteur Gaston Birgé Thomson doit permettre de :

- poursuivre la stratégie de reconquête urbaine engagée avec les opérations Saint-Serge Faubourg Actif et Fours à Chaux menées par la ville d'Angers et l'agglomération. Sa position stratégique reste à révéler en s'inscrivant dans une logique de complémentarité avec les opérations en cours,
- développer un nouveau quartier de ville mixte, ambitieux, en couture avec son environnement, qui s'inscrit dans une stratégie d'économie circulaire, privilégiant le recyclage foncier à la consommation d'espaces agricoles : site emblématique qui préfigure les enjeux du zéro artificialisation nette pour la métropole angevine,
- requalifier l'entrée de ville et d'agglomération que constitue ce secteur,
- faire émerger des lieux de centralité, de destination,
- répondre aux enjeux environnementaux de ce site en partie pollué par la mise en œuvre d'un projet résilient, respectueux de l'environnement.

Les objectifs de cette concertation sont d'informer, d'échanger et de faire évoluer le projet en associant les habitants, les entreprises, les associations, les propriétaires et usagers et toutes autres personnes concernées.

Afin d'engager la mise en œuvre de l'opération d'aménagement, Angers Loire Métropole décide de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC).

Par conséquent, il est proposé d'engager la concertation règlementaire préalable à la création d'une ZAC.

Le périmètre précis de la future ZAC sera défini à l'issue de la concertation préalable.

Modalités de la concertation préalable

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- la tenue de deux réunions publiques minimum à des dates et des lieux qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse ;
- la tenue de deux permanences minimum à des dates et des lieux qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse ;
- l'organisation d'une exposition ;
- la tenue de visites sur site et de rencontres ;
- la mise à disposition au siège d'Angers Loire Métropole (83 rue du Mail, 49100 Angers) d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure des études jusqu'à la clôture de la concertation ;
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagnera ce dossier ;
- la mise à disposition du dossier sur internet. L'adresse de ce site sera communiquée ultérieurement par voie de presse.

Ces modalités pourront être complétées, en tant que de besoin, par toute autre forme de participation ou d'information du public permettant d'enrichir la concertation tout au long de l'élaboration du projet.

En conséquence, il est proposé d'entériner le principe et les modalités de cette concertation ainsi définie, ainsi que les objectifs poursuivis à travers le projet. Préalablement à la création de la ZAC, le bilan de cette concertation sera effectué et soumis pour approbation au conseil de communauté.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission des finances du 05 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2026
Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 22 septembre 2026

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement.

Ouvre la concertation préalable pour le renouvellement urbain du secteur de Gaston Birgé Thomson sur la commune d'Angers qui sera réalisé au moyen d'une zone d'aménagement concerté.

Approuve les modalités de concertation préalable telles que proposées ci-dessus.

Autorise le président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2026-253

Objet de l'acte :	Renouvellement urbain - Secteur Gaston Birgé Thomson à Angers - Lancement de la concertation préalable
Thème Préfecture :	2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme 4 - Délibérations diverses
Date de l'acte :	12 octobre 2026
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20261012-lmc1H51729H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H51729H1

Date de transmission en Préfecture :	14 octobre 2026
Date de réception en Préfecture :	14 octobre 2026